



GastroFribourg fusionne ses sections

Economie » L'association patronale a fusionné ses sections de la Gruyère et de la Veveyse, ainsi que de la Singine et du Lac.

Un anniversaire, une fusion de section et une communication modernisée. Voici quelques-uns des événements qui ont déjà marqué 2019, année qui restera «gravée dans le marbre» pour GastroFribourg, s'est réjoui hier sa présidente Muriel Hauser, lors de l'assemblée générale à Morat. L'association patronale de la restauration et de l'hôtellerie a célébré ses 125 ans par de nombreuses activités, qui se poursuivront jusqu'à la fin 2019 avec les Tables insolites (un repas est servi et offert dans un lieu insolite par un restaurateur membre de GastroFribourg). La prochaine est prévue dans la Broye.

Des festivités qui ne lui ont pas fait perdre de vue ses objec-

tifs: «la défense des intérêts de ses membres» avec une politique visant à «assurer la pérennité d'une branche qui joue un rôle économique non négligeable dans le canton», rappelle l'association dans un communiqué.

Pour ce faire, elle a revu son organisation interne et poursuivi le processus des fusions de sections lancé en 2016: après la fusion de celles de la Broye et de la Glâne, celles de la Gruyère et de la Veveyse ainsi que de la Singine et du Lac ont uni leurs destins. Le processus devrait s'achever avec la fusion entre les sections Ville et Sarine-Campagne.

GastroFribourg a aussi accru sa présence sur les réseaux sociaux et renforcé ses canaux d'information classiques.

Sur le plan politique, Muriel Hauser a plaidé en faveur du oui à l'ouverture des commerces samedi jusqu'à 17 h – votation po-

pulaire le 30 juin – en rappelant que Fribourg était «le dernier canton de Suisse, avec Lucerne, à appliquer des dispositions légales aussi restrictives», arguments économiques à l'appui.

Après l'adoption par le Grand Conseil de la motion Collaud/Gapany visant à assouplir les horaires des bars et établissements nocturnes, un sondage a été fait auprès des membres de GastroFribourg. Il a révélé «un réel besoin pour la clientèle de pouvoir se sustenter en des lieux répondant à ses attentes». Un avant-projet de loi sera mis en consultation par le Conseil d'Etat.

Quant à la mise en œuvre de la réforme fiscale cantonale et l'imposition des entreprises, la présidente a recommandé le oui pour «garantir la compétitivité et l'attractivité économique du canton». » **NICOLE RÜTTIMANN**